



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-103-8.20

Modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2010-103-8.20 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus;

QUE l'objet de ce règlement est de :

- modifier les titres des paragraphes de la rémunération additionnelle pour mieux préciser l'objet de la rémunération additionnelle;
- ajouter le Comité *ad hoc* développement économique à la liste des comités de l'article 2 – *Rémunération additionnelle – présence*;
- Ajouter les comités *Ad hoc* Développement économique, Sécurité publique et Travaux publics à la liste des comités de l'article 2.1 *Rémunération additionnelle – présidence sur comités*;
- Rendre admissible pour une rémunération, une réunion dument convoquée, mais que le quorum n'est pas atteint. Cette rémunération s'applique pour les articles 2, 2.1 et 2.2 du règlement.

Ce règlement prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être émise moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 21^{ième} jour du mois de janvier 2021

Philippe De Courval, M.A., OMA
Secrétaire-trésorier